

**PROGRAMME DE GESTION DES ENTRÉES AU NUNAVIK**  
**SÉQUENCE DE DÉPISTAGE ET QUARANTAINE APPLICABLE SELON LE TYPE DE VOYAGEUR**  
 Version du 6 octobre 2020

Catégorie de voyageur	Plan de dépistage			Quarantaine	Particularités
	Résultat négatif avant le départ <sup>1</sup>	Jour 0 <sup>2</sup>	Jour 7 <sup>345</sup>		
<b>Tout voyageur</b> (sauf si une autre catégorie s'applique)	oui	oui	oui	Quarantaine pour une période totale de 14 jours.	
Travailleur critique pour lequel la quarantaine pourrait amener un bris de service essentiel	oui	oui	oui	Quarantaine pour une période totale de 14 jours.  Travail permis durant la période de quarantaine avec mesures rehaussées. La quarantaine stricte est respectée hors des heures de travail.	Résultat négatif avant le départ recommandé pour les travailleurs critiques du secteur de la santé et des services sociaux

Légende :  entrée en vigueur au cours des prochains semaines -  en vigueur

<sup>1</sup> Le test est considéré valide lorsqu'effectué dans les 96 heures précédant le vol. Le résultat doit être connu avant l'embarquement.

<sup>2</sup> Les personnes ayant obtenu un résultat négatif dans les 96 heures précédant le départ n'ont pas à être redépistées.

<sup>3</sup> Le test au jour 7 peut être fait entre le J6 et le J9, lorsque la date du test est la fin de semaine, ou un jour férié, à la discrétion des équipes de dépistage locales.

<sup>4</sup> Si la personne a quitté le territoire au moment où le test est prévu, la personne n'est pas tenue de faire le test. Par ailleurs, la requête n'est plus valide aux jours 14 et subséquents suivant son arrivée dans la région (par exemple, si la personne se présente pour un dépistage avec plus de 7 jours de retard sur la date prévue, le test n'est pas requis à moins qu'elle ait développé des symptômes).

<sup>5</sup> Pour assurer une gestion simple, le dépistage est fait au jour 7 après l'arrivée sur le territoire, sans égard aux dates de quarantaines.

Catégorie de voyageur	Plan de dépistage			Quarantaine	Particularités
	Résultat négatif avant le départ <sup>1</sup>	Jour 0 <sup>2</sup>	Jour 7 <sup>345</sup>		
Travailleur habitant dans un baraquement collectif/ travailleur ou professionnel de la construction	oui	non	oui	Quarantaine pour une période totale de 14 jours, préférablement au sud. Travail permis durant la période de quarantaine avec mesures rehaussées durant les 14 premiers jours suite à l'arrivée au Nunavik (peu importe où la quarantaine a lieu). La quarantaine stricte est respectée hors des heures de travail.	
Personne à la sortie d'un milieu où le risque d'exposition à la COVID-19 est élevé <sup>6</sup>	oui (Entre les jours 6-8 de leur quarantaine au sud)	non	oui	Quarantaine d'un minimum de 7 jours à Montréal ou dans un milieu jugé adéquat, puis poursuite de la quarantaine au nord pour une période totale de 14 jours <sup>7</sup>	
Patient ayant fréquenté un établissement de santé dans les 14 derniers jours	oui	non	oui	Quarantaine pour une période totale de 14 jours <sup>8</sup> (débutée à Ullivik ou au nord)	

<sup>6</sup> Comprenant les milieux où des éclosions sont en cours (excluant les gens visés par une enquête de santé publique et qui sont en isolement en raison d'un contact étroit avec un cas) ou des milieux reconnus à haut risque de transmission (ex : centres de détention). Un bilan de santé est recommandé au jour 7.

<sup>7</sup> Selon jugement clinique, si une situation nécessite un retour urgent dans la communauté ou si les risques associés au séjour à Montréal sont trop importants pour la personne, assurer un milieu de quarantaine sécuritaire au Nord et organiser les dépistages aux jours 5-6 et 9-10 de leur suivi.

<sup>8</sup> Les personnes vulnérables, par exemple, les personnes recevant un congé après une hospitalisation en psychiatrie pour lesquelles Ullivik ne représente pas un milieu adéquat pour leur quarantaine, peuvent voyager directement de leur établissement après un test COVID négatif précédant leur congé. Elles devront toutefois compléter leur quarantaine au Nord, pour une période totale de 14 jours.

Catégorie de voyageur	Plan de dépistage			Quarantaine	Particularités
	Résultat négatif avant le départ <sup>1</sup>	Jour 0 <sup>2</sup>	Jour 7 <sup>345</sup>		
Personne voyageant <b>nord-sud-nord</b> , ayant eu un séjour de moins de 72 heures au sud	non	non	oui <sup>9</sup>	Quarantaine de 14 jours après le retour dans la région <sup>7</sup> .	
Personne voyageant <b>sud-nord-sud</b> , ayant un séjour de moins de 72 heures au Nunavik	oui	oui <sup>10</sup>	non	Mesures de distanciation ou de mitigation en tout temps. Aucun contact avec la communauté autre que celui faisant l'objet de la visite.	Résultat négatif avant le départ exigé pour les travailleurs et les professionnels de la construction
Arrivées par navire	oui <sup>11</sup>	non	non	Quarantaine pré-départ débutée 12-14 jours avant la date prévue de départ du navire en mer.	

<sup>9</sup> Le test au jour 7 et la quarantaine ne sont pas requis dans le cadre des travailleurs effectuant un transfert de courte durée et sans contact avec la communauté au sud (par exemple, un professionnel escorte un client jusqu'à l'aéroport, le transfère à l'équipe en charge, dort à l'hôtel et repart le lendemain, sans visite ou magasinage à Montréal). Si le professionnel a respecté les règles de distanciation de 2 m, le port des ÉPI adéquats et une bonne hygiène des mains, il n'a pas à se faire dépister ni à faire de quarantaine à son retour.

<sup>10</sup> Dans le cas des travailleurs effectuant des voyages très fréquents comme les équipages des avions effectuant les vols sud-nord-sud en moins de 96 heures **ET n'ayant pas de contact avec la communauté**, le test de dépistage n'est pas obligatoire. Toute personne résidant à l'hôtel ou travaillant dans un milieu considéré à risque, tel que les chantiers où des personnes vivent en baraquement ou milieu confiné (navires, par exemple), doivent être dépistés conformément aux politiques en vigueur pour leur catégorie de voyageurs.

<sup>11</sup> Le dépistage est effectué le plus près possible de la date de départ du navire, en considérant le temps nécessaire pour l'obtention des résultats avant le départ en mer.

### **Notes complémentaires :**

- a) Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas soumis au dépistage.
- b) Les personnes qui sont hypersensibles au dépistage naso-pharyngé ou ayant une contreindication peuvent avoir un prélèvement nasal et/ou pharyngé – selon jugement clinique. Le prélèvement naso-pharyngé est de meilleure qualité et devrait être le premier choix.
- c) Les personnes ayant été infectées par la COVID-19 dans les derniers 3 mois peuvent voyager si leur période de contagiosité est terminée (le patient a été avisé par l'équipe responsable de son suivi qu'il n'est plus contagieux). Ils ne doivent pas être dépistés dans les 3 mois suivant leur infection, mais doivent compléter leur quarantaine. La preuve d'une infection antérieure devra être fournie avant l'embarquement.
- d) Les personnes ayant un symptôme du groupe A, compatible avec la COVID-19, ne sont pas admises sur les vols (dyspnée, toux inhabituelle, fièvre ou anosmie) - une personne symptomatique qui se présente à l'aéroport pour un vol pourrait être dépistée, ainsi que les personnes de sa maisonnée l'accompagnant. Ces derniers ne seront pas admis à bord. Après une réévaluation et la réception d'un test négatif, la personne et les personnes de sa maisonnée l'accompagnant pourraient être admises sur le vol, selon le jugement clinique, en tenant compte de la nature et l'évolution de sa condition.
- e) Les symptômes du groupe B ne sont pas questionnés de manière systématique, par contre, la Direction de santé publique recommande aux gens qui se sentent "malades" de reporter leur vol.
- f) Les personnes qui sont de retour d'un voyage à l'extérieur du Canada peuvent prendre un vol pour retourner à leur résidence principale. Ils doivent observer une quarantaine stricte de 14 jours, tel que prévu à la Loi sur la quarantaine, une fois rendus à leur domicile.